

# Conseil interréseaux de Concertation Hautes Ecoles



MEMORANDUM 2019

**En vue des élections législatives**



Nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métiers, l'emploi des noms masculins est épïcène en vue d'assurer la lisibilité du texte.

# Conseil interréseaux de Concertation des Hautes Ecoles

## Mémorandum 2019-2024 destiné au prochain Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Conseil interréseaux de Concertation des Hautes Ecoles, CIC-HE, est l'organe de représentation des 19 Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et de leur réseau d'enseignement respectif.

Le CIC-HE souhaite avec ce mémorandum, communiquer ses priorités pour les prochaines années et orienter ainsi une action politique juste et équitable pour le développement des Hautes Ecoles dans le paysage de l'enseignement supérieur en FWB.

10 priorités ont été identifiées et sont déclinées dans ce mémorandum.

1. La plus-value de l'enseignement en Haute Ecole dans le paysage de l'Enseignement Supérieur
2. Un financement insuffisant
3. L'enseignement supérieur, levier pour le développement socio-économique des régions wallonne et bruxelloise
4. La recherche et la réalité du chercheur en Haute Ecole
5. L'accompagnement des étudiants – une politique de soutien des étudiants via des moyens équitables accordés aux Hautes Ecoles
6. L'investissement indispensable aujourd'hui, dans les infrastructures et dans l'équipement, pour appréhender demain
7. Les Hautes Ecoles et leur déploiement dans le paysage de l'enseignement supérieur
8. Les missions de l'enseignement supérieur et leur mise en œuvre
9. Le paysage de l'enseignement supérieur et la place que les Hautes Ecoles y prennent
10. Un futur de l'enseignement supérieur réellement ouvert aux Hautes Ecoles

**Le CIC-HE<sup>1</sup> se tient à la disposition des acteurs politiques pour toute rencontre et prise d'avis.**

---

<sup>1</sup> [www.cic-he.be](http://www.cic-he.be)



## Priorité 1

### La plus-value de l'enseignement en Haute Ecole dans le paysage de l'Enseignement Supérieur

*Ou pourquoi aujourd'hui, un étudiant sur deux choisit d'étudier en Haute Ecole*

Par une approche pédagogique spécifique dans laquelle se côtoient pragmatisme et approche conceptuelle et par une connaissance fine du tissu socio-économique local, les Hautes Ecoles forment les jeunes à devenir citoyens du monde et à se construire un avenir professionnel. Elles exercent cette mission de manière très spécifique, selon des codes qui leur sont propres, tant dans les formations de Bac professionnalisant que dans celles de Master.

Dans l'enseignement supérieur, les quatre acteurs de formation se complètent, chacun avec leur particularité. Le paysage de l'enseignement en FWB est riche de cette diversité. De multiples possibilités sont offertes aux étudiants qui trouvent leur voie dans une forme d'enseignement et selon un parcours de formation adapté à leurs besoins et à leur épanouissement. Les Hautes Ecoles tiennent à développer leur enseignement en considérant pleinement cette responsabilité et en assurant consciemment leur rôle face aux attentes de la société.

L'offre d'enseignement des Hautes Ecoles est large et elle se caractérise par sa grande accessibilité. Les implantations des Hautes Ecoles sont géographiquement réparties sur tout le territoire de la FWB et sont donc potentiellement proches du domicile des étudiants.

Du point de vue des pratiques pédagogiques, les Hautes Ecoles ont une approche largement adaptée à des profils d'apprenants de plus en plus diversifiés. L'enseignement y est professionnalisant et se base sur la complémentarité entre l'approche pratique et les apprentissages théoriques. Des programmes d'aide à la réussite y sont systématiquement organisés et ce, sous diverses formes. Une des caractéristiques fondamentales de l'enseignement en Haute École est le souci d'encadrer le processus d'apprentissage de chacun, tout en le responsabilisant, en suivant la nature des activités d'apprentissage et les méthodologies mises en œuvre. Les enseignants collaborent entre eux et s'investissent dans une forme d'accompagnement individuel des étudiants.

Concrètement, les performances élevées de la FWB en termes d'accès à l'enseignement supérieur peuvent certainement être attribuées en partie à la manière dont les Hautes Ecoles incarnent leur mission d'enseignement supérieur. Elles rendent leurs formations accessibles (formation tout au long de la vie - LLL) tout en assurant un haut niveau de qualité et de rigueur.

De plus, les liens entre les concepts disciplinaires, la pratique concrète du métier et la recherche appliquée constituent des atouts nécessaires au développement du tissu socio-économique des bassins. La qualité de ceux-ci est un élément de l'ADN des Hautes Ecoles, reconnu et apprécié au-delà des limites de la FWB.

De plus en plus, la formation aux soft skills et à l'entrepreneuriat, ainsi que la formation en alternance s'imposent comme une tendance forte de l'enseignement en Haute Ecole.

Dans le secteur professionnel, les perspectives d'évolution technique et technologique sont larges. L'agilité et la capacité à rencontrer ces évolutions et à pouvoir intervenir dans un monde en changement incitent les Hautes Ecoles à rendre les étudiants autonomes et responsables.

***Demande***

*Comme organe de représentation incontournable du paysage de l'enseignement supérieur, le CIC-HE demande à être invité pour avis, sur les sujets le concernant dans les différents lieux de décision politique de la prochaine législature.*

## Priorité 2

### Un financement insuffisant

*Ou parce que dans l'enseignement supérieur en FWB, un étudiant n'équivaut pas à un étudiant*

Parties prenantes majeures de l'enseignement supérieur, les Hautes Ecoles accueillent près de 50% de la population étudiante de l'enseignement supérieur de plein exercice en FWB. Toutefois, force est de constater que leur situation financière est préoccupante.

L'analyse de l'évolution du financement, établie sur une longue période, montre clairement une diminution des moyens alloués. Celle-ci résulte du mécanisme d'enveloppe fermée qui génère un financement des Hautes Ecoles peu évolutif au cours des années.

**Figure 1 : Ressource annuelle allouée par étudiant finançable en euros courants pour les Hautes Ecoles**

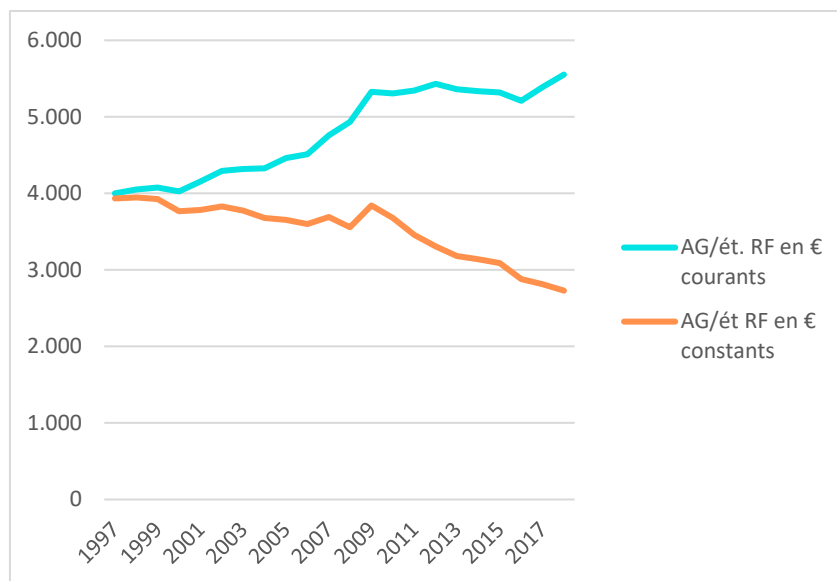
	2012	2016
Montant	5 431 €	5 211 €

**Source :** Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS)

Les ressources annuelles allouées par la FWB ont diminué de 200 € (euros courants) par étudiant de 2012 à 2016. En conséquence, l'année 2016 comptabilise une perte de 17.000.000 d'euros pour l'ensemble des Hautes Ecoles, par rapport à l'année 2012.

Dans un contexte d'enveloppe fermée, l'allocation globale (AG) reçue par les Hautes Ecoles est très largement consacrée à l'encadrement des étudiants, c'est-à-dire au paiement des salaires du personnel enseignant. Le décret fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles impose un minimum de 85 % de l'utilisation de l'allocation globale en frais de personnel. Nombreuses sont les institutions qui sont contraintes d'y consacrer plus de 90% en raison notamment de l'inflation et de l'indexation automatique des salaires. En prenant en compte ce paramètre, seuls 500 € par étudiant finançable peuvent être affectés à la gestion de l'institution, ce qui est totalement insuffisant au regard des missions des Hautes Ecoles.

**Graphique 1 / Evolution de l'allocation globale par étudiant en euros courants et en euros constants, sur la base de 1996.**



Source :

- Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS)
- Statbel, *Indice des prix à la consommation, par année de base selon la nomenclature COICOP, par année et mois*, <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=78839684-7a3c-40d3-b599-03e1ba44d2d1>, consulté le 20 mars 2019

Le montant par étudiant en euros courants augmente grâce au refinancement de ces dernières années. Cependant, ce graphique montre que si l'on prend en compte l'inflation, l'allocation par étudiant a fortement diminué : de 3.935 € en 1997 à 2.729 € en 2018 (en euros constants).

Le manque de moyens s'accroît par un phénomène reconnu ; par l'effet de démocratisation de l'enseignement supérieur et de la croissance démographique, la population étudiante augmente (+25 % en 10 ans pour les Hautes Ecoles). En d'autres termes, il s'agit de se partager un montant quasi similaire d'année en année, mais pour un nombre d'étudiants en constante évolution. Le financement par étudiant s'amointrit donc.

De plus, l'augmentation de la durée des études (phénomène conjoncturel et structurel), ne fait qu'accroître la charge pour les établissements d'enseignement supérieur, malgré les aides dédiées à l'accompagnement des étudiants dans la construction de leur parcours (conseillers académiques par exemple).

**A noter : le subside moyen versé par la FWB s'élève à 5.300 €/étudiant en HE, alors qu'il est de 7.800 €/étudiant à l'université, soit un rapport de 40/60.**



### **Demandes**

- *Les Hautes Ecoles revendiquent un financement équilibré et équitable par étudiant. Elles sollicitent une révision du mécanisme de financement actuel.*
- *Supprimer la déduction du minerval actuellement opérée sur les allocations globales des Hautes Ecoles pour les Bacs professionnalisants. Cette déduction du minerval représente environ un montant de 11.000.000 € soustrait chaque année de l'enveloppe globale de l'ensemble des Hautes Ecoles.*
- *En appeler à la responsabilité des politiques et refinancer les Hautes Ecoles à hauteur de 20.000.000 €/an. Selon le rapport des experts Horizon 2030, un montant supplémentaire de 50.000.000 € pour l'enseignement supérieur est nécessaire, chaque année jusqu'en 2030.*

## Priorité 3

### L'enseignement supérieur, levier pour le développement socio-économique des régions wallonne et bruxelloise

*Ou pourquoi aujourd'hui, les acteurs professionnels et les employeurs font confiance aux Hautes Ecoles et engagent leurs diplômés*

Les Hautes Ecoles s'inscrivent dans un espace où la co-crédation avec les entrepreneurs et les organisations n'est pas limitée. Leur participation est précieuse dans des lieux où peut être expérimentée la mise en place de solutions novatrices répondant à des objectifs sociétaux - comme la durabilité ou l'aide aux plus démunis- via les stages de pratique professionnelle en entreprise, en institutions ou en milieux associatifs.

Les Hautes Ecoles dispensent des formations d'une grande variété qui recouvrent un large champ professionnel. Dans plusieurs domaines, les Hautes Ecoles sont et restent les référents unanimement reconnus dans leur biotope. Cette expérience de la pratique professionnelle, nourrie de stages de longue durée, prestés en entreprise ou dans des institutions, accorde aux Hautes Ecoles une vraie légitimité et leur confère une agilité utile au développement des bassins socio-économiques dans lesquels elles sont implantées.

En plus des Bacs dont elles ont l'expertise, les Hautes Ecoles organisent plusieurs Masters, souvent liés à une formation de Bac et qui donnent une perspective de développement de la discipline, notamment grâce à la recherche qui lui est adossée. Le lien entre le Bac et le Master apporte une plus-value indéniable à la dimension scientifique du métier et à la réflexion nécessaire à son évolution et aux orientations à prendre. Ce lien est vital pour l'avenir des professions auxquelles forment les Hautes Ecoles et pour la place que celles-ci occupent dans le paysage de l'enseignement supérieur en FWB.

Dans ce contexte de grande proximité avec les milieux professionnels, les Hautes Ecoles se sont très naturellement orientées vers l'organisation en alternance de certains cursus. Ce choix singulier qui puise son origine dans une réflexion pragmatique et dans une recherche constante des formes les plus pertinentes de partenariat, est exigeant. Il nécessite un investissement considérable de chacune des parties prenantes : entreprise, institution et étudiant.

Cette exigence ne peut s'inscrire que dans un contexte de rigueur et d'excellence des formations implémentées dans des formes d'apprentissage variées mais toutes orientées vers l'étudiant. Pédagogies actives, participatives, collaboratives, approches programme,... sont

des contextes favorables au développement de compétences professionnelles et des soft skills nécessaires dans tous les milieux professionnels, quels qu'ils soient.

***Demandes***

- *Favoriser le maintien et la création des Masters en Haute Ecole.*
- *Valoriser les formations professionnalisantes, notamment en évitant la dissémination de l'a priori de l'excellence située prioritairement au niveau des Masters.*
- *Aider au développement de l'alternance par une clarification du statut étudiant/salarié et obtenir un soutien politique (awards, partenariat, salon, colloque, site, publication...).*
- *Reconnaître comme une force, les pédagogies actives spécifiques aux Hautes Ecoles et les rendre possibles par l'autonomie de l'utilisation des moyens, laissée aux établissements.*

## Priorité 4

### La recherche et la réalité du chercheur en Haute Ecole

*Ou parce que la recherche appliquée doit être reconnue et que l'identité de chercheur en Haute Ecole est restée en chantier depuis trop longtemps*

Renforcer une approche associant terrain et recherche permet de dynamiser les formations et de faire émerger des solutions innovantes et multidisciplinaires. Il s'agit d'activités de recherche, pouvant revêtir diverses formes et porteuses d'un véritable développement sociétal. A partir de 2019, un montant de 1.000.000 € seulement sera alloué par la FWB à l'ensemble des 19 Hautes Ecoles pour la recherche. Ce montant est largement insuffisant pour leur permettre de développer la recherche en faisant bénéficier le monde de l'entreprise (en ce compris les PME et les organisations à caractère social) d'un potentiel réel sous la forme d'un apport de solutions innovantes et applicables. A titre de comparaison, les 16 Hautes Ecoles flamandes (120.000 étudiants) reçoivent actuellement des fonds publics de 27.000.000 € (PWO-middelen) directement alloués à la recherche appliquée.

Dans le cadre du décret Open Access voté en 2018, les Hautes Ecoles ont saisi l'opportunité de créer une plateforme commune de dépôt des résultats de la recherche menée en leur sein. LUCK (Library University Colleges Knowledge) implémentée en juin sera opérationnelle pour la rentrée académique 2019. SynHERA<sup>2</sup> (Synergie Hautes Ecoles Entreprises Recherche Appliquée) qui fédère la recherche en Haute Ecole, en est l'acteur opérationnel au nom des 19 Hautes Ecoles qui se chargent des frais de support technique et de maintenance. Aucun moyen spécifique n'a été dégagé par le Gouvernement pour soutenir son ambition décrétable. On sait pourtant que la communauté académique des Hautes Ecoles doit investir du temps pour alimenter la plateforme et que ce changement de culture nécessite un dispositif de communication réfléchi avec des professionnels.

---

<sup>2</sup> SynHERA Mémoire 2019

### **Demandes**

- *Reconnaître les Hautes Ecoles en tant qu'acteurs sociétaux, partenaires de la recherche, de l'innovation et du développement des régions et des entreprises. Il est indispensable que le Gouvernement adopte une politique volontariste et qu'il investisse via une allocation dédiée à la recherche. Il est nécessaire de dégager 10.000.000 € pour l'ensemble des Hautes Ecoles dès 2020, avec une augmentation progressive, de telle façon qu'un montant annuel de 20.000.000 € leur soit alloué en 2024. Il s'agit en effet d'encourager la recherche appliquée et de renforcer l'innovation.*
- *Créer, au sein du FNRS, une structure d'accueil de la réflexion sur la recherche en Hautes Ecoles avec concomitamment, l'implication de représentants des Hautes Ecoles dans la gouvernance du FNRS.*
- *Rendre possible la mission d'enseignant chercheur et introduire la dimension de recherche dans la charge de travail de l'enseignant en Bac professionnalisant ou en Master. Cette disposition entrainera des engagements complémentaires dans la charge d'enseignement, ce qui justifie la demande de moyens nouveaux (priorité 2).*
- *Soutenir le mouvement d'Open Access par l'affectation de moyens nouveaux par le Gouvernement.*

## Priorité 5

### L'accompagnement des étudiants – une politique de soutien des étudiants via des moyens équitables accordés aux Hautes Ecoles

*Ou parce qu'il est inacceptable que les Hautes Ecoles soient seules à porter l'ambition politique de l'égalité des chances*

#### 5.1. La compensation financière pour les étudiants boursiers (décret gratuité et démocratisation)

L'allongement des études en conséquence de l'organisation nouvelle implémentée par le décret paysage et la tendance globale à la mastérisation peuvent accentuer la situation de paupérisation croissante des étudiants. Dans ce cadre, la situation des étudiants boursiers inquiète les Hautes Ecoles qui par ailleurs déploient, pour tous, des dispositifs de promotion de la réussite innovants et reconnus.

Dans les Hautes Ecoles, 17 % de la population étudiante régulière bénéficie d'une bourse. C'est le pourcentage le plus élevé dans l'enseignement supérieur en FWB. Les Hautes Ecoles développent ainsi une véritable politique de démocratisation de l'enseignement supérieur et elles approuvent pleinement les politiques de soutien envers les étudiants. Néanmoins, le mode actuel de compensation des institutions pour cette aide apportée aux étudiants crée une iniquité au sein de l'enseignement supérieur. En effet, tout étudiant boursier bénéficie de la gratuité de son inscription ainsi que de tous les frais afférents à sa formation. La Haute Ecole qui l'accueille reçoit une compensation de 76 € par étudiant inscrit dans un Bac professionnalisant et de 85 € dans un Master, ce qui représente un total annuel de +/- 1.200.000 € à charge de la FWB.

Le soutien financier octroyé aux Hautes Ecoles en compensation est particulièrement faible par rapport aux droits d'inscription que celles-ci obtiendraient pour ces étudiants s'ils n'étaient pas boursiers (montant pouvant s'élever jusqu'à 835 €). Les Hautes Ecoles demandent que la FWB prenne en charge l'intégralité du « manque à gagner » comme elle le fait pour les universités qui reçoivent une compensation à hauteur d'un montant de 835 €, indexé, par étudiant boursier.

#### **Demande**

*Harmoniser le système de compensation sur base de celui appliqué aux universités. Le montant devrait s'élever à environ 9.200.000 € par an. A titre d'information, depuis 2010, année de la mise en œuvre du mécanisme de compensation, les Hautes Ecoles totalisent un manque à gagner de 8.000.000 € par an.*

## 5.2. Aide à l'accès à l'enseignement supérieur

Des mesures discriminantes - 4.800.000 € dédiées au lancement de formations organisées par des universités dans des régions défavorisées et qui bénéficieront in fine (dans 4 ans) à l'ensemble des universités - ont été adoptées par le Gouvernement. Ce soutien aurait pu aussi bénéficier à d'autres acteurs de l'enseignement supérieur, d'autant que le Gouvernement a souhaité à travers les dispositions du décret Paysage, que les universités et les Hautes Ecoles s'inscrivent dans une démarche de collaboration.

Par ailleurs, les Hautes Ecoles souhaitent aider les étudiants en les informant objectivement des possibilités de logements accessibles et en introduisant dans leurs projets de construction, des logements qui leur seront réservés à moindre coût.

### ***Demandes***

- *Bénéficier, au même titre que d'autres formes d'enseignement, de conditions de soutien financier lors de développement de formations dans des zones identifiées comme défavorisées.*
- *Etablir un cadastre des logements, en organiser le contrôle et la mise en ligne pour tous.*
- *Elargir à toutes les régions concernées, la mesure d'aide au logement des étudiants, envisagée par la Région wallonne.*

## Priorité 6

### **L'investissement indispensable aujourd'hui, dans les infrastructures et dans l'équipement, pour appréhender demain**

*Ou parce que gérer les défis d'aujourd'hui prépare demain*

Les Hautes Ecoles sont soumises aux mêmes défis de transition écologique que les institutions et les entreprises mais sans moyens financiers sauf à ponctionner dans leurs allocations globales.

Responsables et fortes d'une ambition environnementale, elles souhaitent investir pour l'avenir ce qui implique d'accueillir les étudiants et les membres du personnel dans des bâtiments inscrits dans la modernité et de leur mettre à disposition des équipements qui ne soient pas obsolètes, tout en préservant un enseignement de qualité dispensé par les meilleurs enseignants.

En support du développement de l'enseignement numérique, la qualité de la bande passante devient un incontournable. Les fournisseurs d'accès proposent aux institutions académiques des tarifs semblables à ceux proposés au secteur de l'entreprise, prohibitifs pour de nombreuses institutions. Le réseau EdUROAM n'est pas accessible à tous alors qu'il devrait être gratuit pour le personnel des Hautes Ecoles, quelle que soit l'institution belge ou étrangère dans laquelle il se trouve. Il en est de même pour l'accès aux logiciels à vocation pédagogique toujours payants pour les institutions de l'enseignement supérieur et pour leurs membres alors que certains sont gratuits pour l'enseignement obligatoire (Wooclap, Nearpod, Mentimeter...).

Pour les formations des domaines technique et informatique, l'accès à des équipements de pointe et aux technologies avancées regroupées dans les Centres de Technologie avancée (CTA) et dans les centres tels que Technifutur ou Technofutur est incontournable pour garantir la qualité des formations. Cependant, il s'avère de plus en plus difficile de pouvoir en bénéficier (variable selon les régions et selon les années). Faciliter les conditions de cet accès (disponibilité horaire et gratuité) est impératif pour renforcer le développement des compétences des étudiants.



### **Demandes**

- *Financer la transition écologique et le respect des normes environnementales en exonérant les institutions académiques de taxes environnementales et en les aidant via des incitants financiers.*
- *Favoriser la réhabilitation des bâtiments et leur mise aux normes, avec une attention particulière à la modernisation de ceux-ci afin de répondre aux exigences technologiques et à la digitalisation.*
- *Négocier avec les fournisseurs d'accès des accords spécifiques aux institutions académiques, concernant la qualité de la bande passante et avec des éditeurs de logiciels pédagogiques, des conditions particulières.*
- *Faciliter l'utilisation de centres de technologie de pointe, par les étudiants des Hautes Ecoles dans le cadre de leur cursus.*

## Priorité 7

### Les Hautes Ecoles et leur déploiement dans le paysage de l'enseignement supérieur

#### *Ou questionner le processus de développement de l'offre de formation*

#### **7.1. Modification de l'article 88§2**

Les normes de maintien balisées dans l'article 88§2 du décret Paysage de Novembre 2013 - nécessiteraient de prendre en compte la spécificité des publics (HE / EPS). Cet article et le mécanisme qu'il prévoit demandent à être revus selon un objectif de réelle rationalisation.

#### **7.2. Processus d'évaluation des propositions et d'octroi des habilitations.**

Dans sa forme actuelle, le processus d'ouverture des nouvelles formations passe par l'ARES qui remet un avis au ministre. Les demandes d'ouverture sont déposées par les établissements d'enseignement supérieur et analysées au sein de l'ARES par les représentants de ces mêmes institutions, qui sont de facto juges et parties. Un dispositif nouveau est à réfléchir, il doit permettre de faire évoluer harmonieusement l'offre de formation.

#### **7.3. Les aspects pragmatiques du principe de codiplomation ou de coorganisation obligatoire**

Les modalités de fonctionnement de chaque forme d'enseignement supérieur (U, HE, ESA), complexifient notablement la gestion pédagogique, administrative et financière des institutions concernées.

Le principe de codiplomation ou de coorganisation doit pouvoir apporter une réelle plus-value dans la qualité des formations offertes aux étudiants. De plus, la confusion née de cette complexité accrue risque de rendre difficile la gestion par l'étudiant de son parcours dans l'enseignement supérieur.

#### ***Demandes***

- *Revoir l'article 88§2 du décret Paysage, inapplicable à l'échéance annoncée par manque d'objectivation de la situation de certaines formes d'enseignement et impraticable dans l'interprétation la plus généralement proposée.*
- *Procéder à une évaluation du principe de codiplomation ou de coorganisation imposé.*
- *Evaluer le processus de proposition et d'octroi des habilitations.*

## Priorité 8

### Les missions de l'enseignement supérieur et leur mise en œuvre

*Ou remplir les missions de l'enseignement supérieur avec des moyens à la mesure de leurs ambitions*

Parmi les ambitions soutenues par les Hautes Ecoles, certaines sont prioritaires et nécessitent une attention particulière.

De façon générale, il est nécessaire d'octroyer des moyens supplémentaires pour assurer les fonctions transversales inhérentes à la bonne gestion des Hautes Ecoles et aux missions qui leur sont conférées. Ces fonctions exercées au bénéfice de tous sont souvent mal perçues parce qu'elles captent de précieuses ressources nécessaires à la mission d'enseignement. L'actuel manque de moyens crée des tensions perceptibles entre les missions d'enseignement et les missions transversales.

#### **8 .1. L'évaluation de la qualité**

Actuellement les Hautes Ecoles reçoivent un montant approximatif de 25.000 € par an, intégré à leur allocation globale, pour assurer les missions d'évaluation de la qualité au sein de leurs structures. Le processus d'évaluation occasionne une charge de travail importante et le récent passage aux évaluations institutionnelles - même phasé - représente un réel changement de paradigme et nécessite un accroissement de moyens non négligeable.

A cela s'ajoute la question de l'évaluation systématique des enseignements tous les deux ans, telle que prévue par décret<sup>3</sup>. Ce dispositif avait précédemment son sens, il fait aujourd'hui double emploi avec les autres mesures d'évaluation de la qualité de l'enseignement développées par l'AEQES dans le cadre des évaluations programmatiques et de la phase pilote de l'évaluation institutionnelle.

Une prise en considération de cette charge de travail a été signifiée par les Hautes Ecoles qui souhaitent pouvoir obtenir un soutien du Gouvernement dans le cadre des évaluations institutionnelles et programmatiques.

---

<sup>3</sup> « Décret démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur démocratisation de l'enseignement supérieur » du 18/7/2008 (art 5)

## 8.2. L'enseignement inclusif

La mise en œuvre du Décret relatif à l'Enseignement Supérieur Inclusif de 2014 a induit l'apparition d'un changement de mentalité de tous les acteurs concernés (directions, enseignants, étudiants, ...) face aux situations de handicap.

Au travers d'une enquête menée dans les institutions, on constate une augmentation impressionnante (de 904 demandes en 2014-15 à 2479 demandes en 2017-18) doublée d'une plus grande diversité dans les profils des étudiants en situation de handicap : troubles psychiques, maladies invalidantes. Ces troubles représentent de véritables défis dans leur prise en charge par les services d'accueil et d'accompagnement.

## 8.3. La formation continuée

Les différents professionnels des secteurs de la vie active sollicitent les Hautes Ecoles pour adapter ou pour mettre à jour leurs connaissances et leurs compétences. Cette expertise des Hautes Ecoles, reconnue de longue date, peut être valorisée et développée à travers des dispositifs de formation continuée des professionnels.

### ***Demandes***

- *Soutenir les processus d'évaluation de la qualité.*
- *Alléger les démarches d'évaluation (démultiplication actuelle de l'évaluation des enseignements), les mettre en alignement et les combiner de façon efficiente.*
- *Mettre en place, de manière structurelle, une valorisation de la charge de travail qui incombe aux institutions, en allouant, comme pour la gestion de la qualité ou pour le CAPAES, des dixièmes de charge à un référent chargé d'assurer le bon déroulement des procédures liées aux situations de handicap.*
- *Favoriser la mise à disposition de l'expertise des Hautes Ecoles au bénéfice du monde professionnel.*
- *Plus globalement, prévoir des fonds structurels suffisants pour assurer les missions transversales.*

## Priorité 9

### Le paysage de l'enseignement supérieur et la place que les Hautes Ecoles y prennent

*Ou faire partie intégrante d'un système et agir positivement sur son développement*

La nouvelle organisation des études et son impact sur le parcours des étudiants et sur leur réussite mérite d'être objectivée et évaluée. L'individualisation des parcours des étudiants semble conduire – d'après les premières analyses – à un allongement de la durée moyenne des études, ce qui alourdit le poids financier des études pour les étudiants et leur famille (priorité 5).

Dans certaines situations, la nécessité de reddition de compte, associée au contrôle exercé par le pouvoir subsidiant, crée une charge administrative excessive eu égard aux effets recherchés. Il conviendrait d'éviter les demandes redondantes et les encodages à répétition, de rendre les données accessibles aux services concernés, de faciliter l'automatisation de certains processus et de favoriser la digitalisation de documents. Dans les cas de réorientation d'un étudiant, par exemple, il s'agirait de simplifier la procédure aujourd'hui très contraignante tant pour les établissements que pour les étudiants.

#### ***Demandes***

- *Evaluer les effets du décret paysage.*
- *Analyser la charge administrative à la mesure des principes de simplification.*

## Priorité 10

### Un futur de l'enseignement supérieur réellement ouvert aux Hautes Ecoles

*Ou parce que des partenaires forts sont le meilleur gage de collaborations pérennes et fructueuses*

Le fonctionnement de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) instituée par décret est entré en vitesse de croisière. Sur quelques points, il nécessite d'être amélioré et adapté à la réalité des Hautes Ecoles notamment sur la question de la représentativité des Hautes Ecoles, qui se pose de manière récurrente dans différents organes de l'ARES.

La progression des dossiers se fait à un rythme difficilement soutenable par les Hautes Ecoles qui doivent organiser, en amont des décisions à prendre à l'ARES, une consultation de leurs membres non présents dans les organes. La cadence actuelle prive les institutions d'un temps de réflexion et de négociation nécessaires à la prise de décision pertinente pour leur développement propre et par extension, pour le développement du paysage de l'enseignement supérieur dans son ensemble. La volonté de fonctionnement démocratique que les Hautes Ecoles veulent maintenir entre elles pour légitimer les décisions à prendre au CA de l'ARES au bénéfice de chacune d'elles, se conjugue avec l'acceptation d'y consacrer du temps et de ralentir le rythme des processus de décision.

C'est à cette condition que les Hautes Ecoles peuvent participer activement au développement harmonieux et responsable de l'enseignement supérieur.

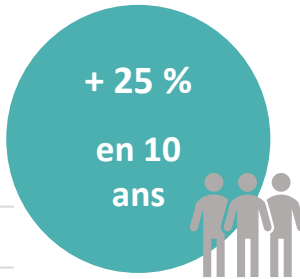
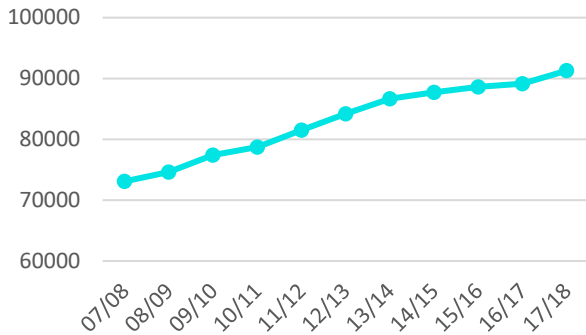
#### ***Demandes***

- *Evaluer le fonctionnement de l'ARES.*
- *Evaluer le processus de représentation dans les organes de l'ARES et adapter le fonctionnement de l'ARES aux rythmes institutionnels. Choisir un rythme de prise de décision compatible avec l'exigence d'un fonctionnement démocratique nécessaire aux Hautes Ecoles.*
- *Réenvisager la question des mandats et du rôle des membres des commissions permanentes.*

# PAYSAGE DES HAUTES ECOLES

## Fiche info

Evolution - nombre d'étudiants en HE



### Dépenses de la FWB pour l'enseignement en 2017, en milliers d'euros courants

Enseignement : 7.300.000 €  
Enseignement supérieur : 1.300.000 €  
Hautes Ecoles : 450.000 €, soit 35 % du financement alloué à l'enseignement supérieur.

### En Hautes Ecoles :

- 92.000 étudiants
- 14.200 boursiers

Plus de **20.000 étudiants** de première génération chaque année.

### Enseignement supérieur de plein exercice :

200.000 étudiants en FWB

### Ressources financières

Allocation globale par étudiant finançable :

Année	Montant (€)
2016	5.211 €

Ce montant a diminué de 200 € (euros courants) par étudiant finançable en 4 ans.

NB : si la population étudiante non-finançable est prise en compte, le montant alloué par étudiant est de 4.900 € en 2016.

### Recherche

Budget limité : **1.000.000 €/an** – à partir de 2019 pour l'ensemble des Hautes Ecoles.

- 67** projets de recherche
- 203** entreprises accompagnées
- 66 %** de résultats transférés aux entreprises

Source : SynHERA, 2017

### Une offre de formations diversifiée

#### 12 domaines concernés :

- Information et communication
- Sciences politiques et sociales
- Sciences juridiques
- Sciences économiques et de gestion
- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Sciences biomédicales et pharmaceutiques
- Sciences de la santé publique
- Sciences de la motricité
- Sciences
- Sciences agronomiques et ingénierie biologique
- Sciences de l'ingénieur et technologie
- Arts plastiques, visuels et de l'espace

709

Formations dispensées en HE (TC + TL)

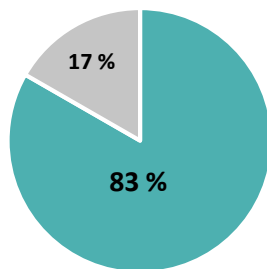
### Qualité

Evaluation des cursus par l'agence qualité AEQES depuis **2006**.

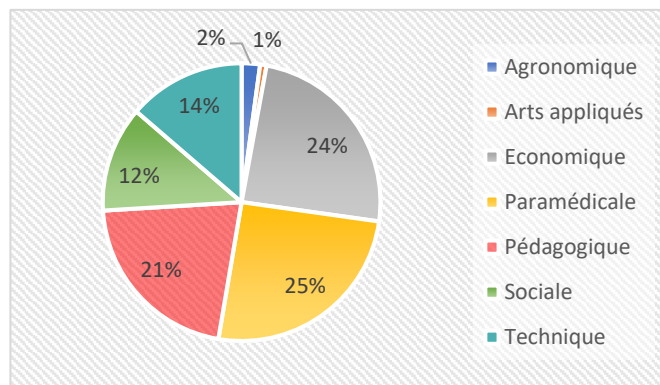
A partir de **2019**, évaluations institutionnelles via la mise en place d'expériences pilotes.

### Ouverture

**17 %** des étudiants en HE sont des ressortissants étrangers dont **50 %** sont inscrits dans des sections paramédicales ou sciences de la santé.



■ Bac professionnalisant ■ Master (2 cycles)



Source de données : ARES, 2019

DGENORS, 2019

Indicateurs de l'enseignement, 2018

Mesetudes.be, 2019

## 19 HAUTES ECOLES



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :  
[www.cic-he.be](http://www.cic-he.be)  
[secretariat@cic-he.be](mailto:secretariat@cic-he.be)  
[presidence@cic-he.be](mailto:presidence@cic-he.be)